



ARRÊTÉ 2025/0278/PM

Portant sur une restriction à la circulation et une interdiction au stationnement
Travaux de jour et de nuit
Chemin Alphonse Lavallée

Place de la Liberté
BP 25
83210 LA FARLÈDE
Tél. : 04 94 27 85 85
Fax : 04 94 27 85 70

mairie@lafarlede.fr
www.lafarlede.fr

Yves Palmieri
MAIRE DE LA FARLÈDE

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication sur le
site internet de la
Commune le :

14/04/25

Pour le Maire, par
délégation,



Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et suivants, et L 2213-1 à L 2213-2 ;

VU le Code pénal, notamment l'article R.610-5 ;

VU le Code de la route, notamment les articles L.411-1, R110-1, R411-1 à R 411-8 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les nuisances sonores notamment l'article 7.

VU l'arrêté 2021/PM/DGS/147 portant réglementation de la circulation et du stationnement, **Chemin Alphonse Lavallée**, en date du 12/07/2021.

VU la permission de voirie N° 2025-PV-0024 en date du 02/04/2025.

VU la demande en date du 1er/04/2025, de **Monsieur BOUTONNET Pierre** de la société **COLAS Agence de la Garde**, sise 582 Avenue de Digne - 83130 LA GARDE et pour ses sous-traitants **MIDITRACAGE** et **TLS**, afin de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux ENEDIS et TELECOM **Chemin Alphonse Lavallée**, pour le compte de la **CCVG (Travaux de jour et de nuit)**.

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité et de trafic, il y a lieu d'autoriser **les travaux de nuit**, Chemin Alphonse Lavallée.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de restreindre la circulation et d'interdire le stationnement, Chemin Alphonse Lavallée, afin de faciliter le bon déroulement des travaux.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place des panneaux de signalisation afin d'informer les poids lourds, de circuler depuis la rue du Docteur Schweitzer.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison des travaux mentionnés ci-dessus, la circulation est restreinte et le stationnement est interdit de jour et de nuit pendant la période des travaux, **Chemin Alphonse Lavallée**.



ARTICLE 2 : Cette restriction à la circulation et cette interdiction au stationnement (travaux de jour et de nuit) prennent effet à compter du **mercredi 9 avril 2025** pour une période de **30 jours**.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par le pétitionnaire afin d'informer les poids lourds, de circuler depuis la rue du Docteur Schweitzer.

ARTICLE 4 : Les nuisances sonores se limitent au bruit généré par les engins de chantier. L'entreprise **COLAS et ses sous-traitants** s'engagent à respecter la conformité des engins en matière d'insonorisation afin de limiter au maximum les nuisances acoustiques.

ARTICLE 5 : La signalisation temporaire, sera mise en place par le pétitionnaire et sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8)

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est publié conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de La Farlède, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Farlède sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Une ampliation du présent arrêté est transmise au pétitionnaire.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à la Farlède.




**Monsieur le Maire
Yves PALMIERI**



RÉPONSE A PERMISSION DE VOIRIE

N° 2025-PV-0024

BÉNÉFICIAIRE		
Raison sociale ou Nom	COLAS	
Adresse	582 AVENUE DE DIGNE 83130 LA GARDE	
Nom du Représentant (pour ces travaux)	M BOUTONNET	
Téléphone	07.60.54.17.16	
Adresse électronique	pierre.boutonnet@colas.com	
DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX		
Dates prévisionnelles des travaux	09/04/2025	09/05/2025
LOCALISATION DES TRAVAUX		
Adresse	CHEMIN ALPHONSE LAVALLEE 83210 LA FARLEDE	
NATURE DES TRAVAUX		
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ENEDIS ET TELECOM - TRAVAUX DE JOUR ET DE NUIT		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES		
LES TRAVAUX DEVRONT ETRE EFFECTUES DANS LES REGLES DE L'ART		
PREVOIR LE REBOUCHAGE DU BITUME A CHAUD A LA FIN DES TRAVAUX		
REPRISE DE LA VOIRIE AVEC UN EPAULEMENT DE 20 CM DE PART ET D'AUTRE DE LA TRANCHEE		
CHAUSSÉE LOURDE POUVANT SOUTENIR LE PASSAGE REPETE DE VEHICULES A FORTE CHARGE + CHARGE D'ESSAI DE 400 KN POUR LES GRILLES/REGARDS		
Date	Nom	Signatures
02/04/2025	M RICARD	Accord Services Techniques : 
		Visa M. Le Maire :